

OBJET : Versement de subventions au Relais Enfants-Parents en Milieu Carcéral (REPMC)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Considérant :

- Que l'association Relais enfants-parents en milieu carcéral (REPMC) mène des actions de soutien à la parentalité et de maintien du lien parents-enfants auprès d'enfants sottevillais ;
- Que l'association REPMC fait partie des membres fondateurs du réseau Parentalité précarité auquel la Ville participe ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'accorder une subvention de 300 € au REPMC au titre de l'année 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

., en décide ainsi.

Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire,
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE

NOTE EXPLICATIVE N°91

OBJET : Versement de subventions au Relais Enfants-Parents en Milieu Carcéral (REPMC)

Le relais enfants-parents en milieu carcéral a été créé il y a 35 ans à Rouen ; il est basé à Saint-Sever et déploie ses activités en Seine-Maritime et dans l'Eure. Il existe uniquement une trentaine de REPMC en France.

Les activités de l'association reposent sur 3 salariées et environ 70 bénévoles, qui portent les actions suivantes :

- Accompagnement des enfants au parloir pour aller voir un parent ou grand-parent, lorsqu'aucun adulte de leur entourage ne peut les accompagner ;
- Organisation de moments festifs parents-enfants en détention ;
- Ateliers parentalité et groupes de parole en détention ;
- Accompagnement à la parentalité et au suivi de la scolarisation, dans le cadre d'entretiens individuels avec les parents incarcérés ;
- Accompagnement renforcé à la parentalité au sein du quartier nurserie de la Maison d'arrêt de Rouen.

Le REPMC a accompagné 7 enfants Sottevillais en 2025 ; 10 sont déjà identifiés en 2026.

Afin de soutenir ces actions de maintien du lien parents-enfants et de soutien à la parentalité, il est proposé d'attribuer à l'association une subvention de 300€ au titre de l'année 2026.